

## **Annexe 2 : organisation pédagogique**

### **Emploi du temps :**

Chaque enseignante déclinera auprès de ses parents d'élèves l'emploi du temps de sa classe et les modalités de continuité pédagogique retenues selon une harmonisation par niveau.

Les groupes constitués pour les lundi/jeudi (A) et mardi/vendredi (B) sont ceux mis en place actuellement pour l'enseignement à distance.

### **Matériel scolaire :**

Les élèves devront se munir de leur matériel scolaire au complet, ainsi que tous les cahiers distribués en septembre 2020. Les manuels scolaires resteront à la maison pour les élèves de CM1 et CM2, les fichiers devront être rapportés en classe pour les élèves de CE1 et CE2. Les enseignants moduleront dans la semaine ce propos selon les besoins pédagogiques de leur niveau de classe.

### **Enseignement à distance :**

Le lycée s'équipe et innove pour les familles à besoins particuliers : celles qui ne sont pas en mesure d'envoyer leur enfant à l'école pour des raisons strictement médicales seront identifiées au préalable. Elles devront en faire la demande, appuyée d'un descriptif et de pièces justificatives médicales.

Un accès au contenu d'enseignement de la classe, en direct, sera alors organisé (partage à distance du tableau de la classe et de la voix de l'enseignant). Ce dispositif débutera selon les possibilités techniques.